

CER CORREZE FORMATION

CER RÉSEAU

L'association des **Centres d'Education Routière**, forte de plus de **550** enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en **1983** et regroupant des professionnels dont le premier métier est de **former des futurs conducteurs**.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la **sécurité routière** de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des **chefs d'entreprise indépendants** qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.



CER RÉSEAU

21
FORMATIONS



200 000
ÉLÈVES / AN



550
CENTRES



450
MOTOS



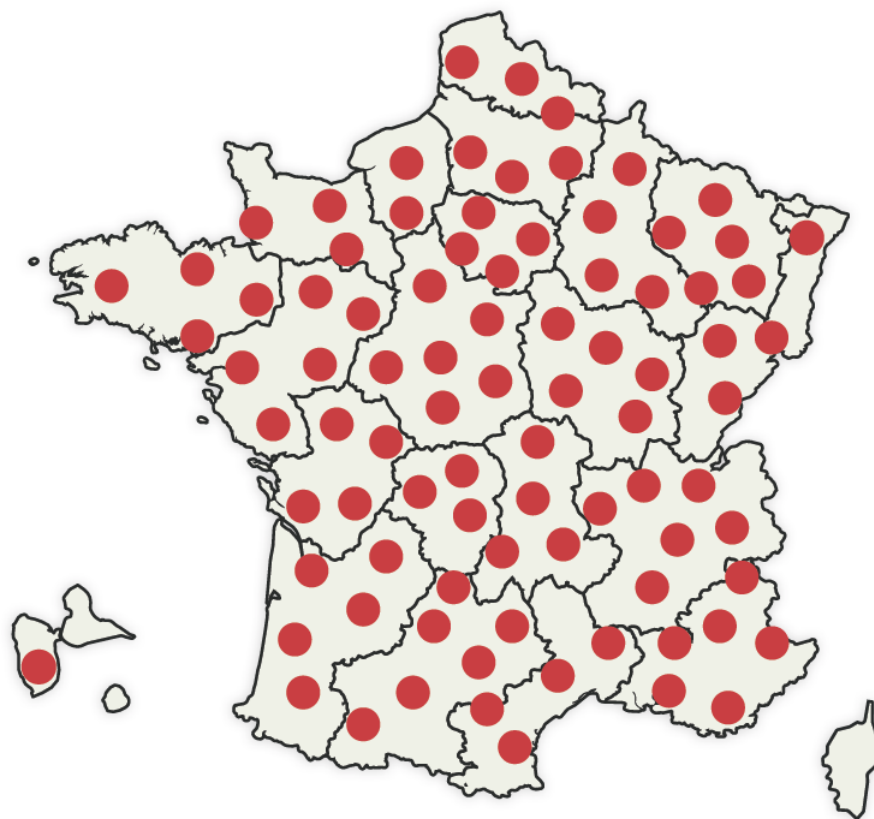
2 000
VOITURES NEUVES



2 500
PROFESSIONNELS



60
POIDS LOURDS



NOS FORMATIONS



PERMIS B 18 ANS

VÉHICULES AUTOMOBILES

- Véhicule ≤ 3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque < 750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

Filière **TRADITIONNELLE**

- Une formation de base de 20 heures minimum

Filière **AAC**

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans et demi (conduite seul(e) à 18 ans);
- une réduction de la période probatoire à 2 ans ;

Filière **CONDUITE SUPERVISÉE**

- À partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable ;



PERMIS BOÎTE AUTOMATIQUE

LE B(78)

- Une formation de base de 13 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à l'application PREPACODE de cours en ligne.



FORMATIONS PARTICULIERS



PERMIS AM 14 ANS

2 ROUES OU 3 ROUES À MOTEUR

- Cylindrée $\leq 50 \text{ cm}^3$
- Puissance $\leq 4 \text{ kW}$
- Vitesse $\leq 45 \text{ km/h}$
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION REMORQUE ATTESTATION **B(96)** 18 ANS



- Remorque $> \grave{a} 750 \text{ kg}$
- Somme des PTAC $> 3500 \text{ kg}$ et $\leq 4250 \text{ kg}$
- Avoir permis B + Formation de 7 H



PERMIS BE 18 ANS

- Remorque $> \grave{a} 750 \text{ kg}$
- Somme des PTAC $> 4250 \text{ kg}$
- Avoir permis B
- Validité 15 ans

FORMATION PASSERELLE **B(78) VERS B**



- Formation de 7 heures
- Avoir le permis B(78) depuis au moins 6 mois



PERMIS AM 14 ANS

QUADRICYCLES LÉGERS À MOTEUR

- Cylindrée $\leq 50 \text{ cm}^3$
- Puissance $\leq 4 \text{ kW}$
- Vitesse $\leq 45 \text{ km/h}$
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATIONS PROFESSIONNELLES



PERMIS C **21 ANS**

TRANSPORT DE MARCHANDISES

- Véhicules : 8 passagers maximum
- PTAC > 3500 kg
- Remorque : PTAC ≤ 750 kg
- Avoir le permis B
- Validité : 5 ans



PERMIS CE **21 ANS**

TRANSPORT DE MARCHANDISES AVEC REMORQUE

- Véhicules de la catégorie C + remorque / semi
PTAC > 750 kg
- Avoir le permis C
- Validité : 5 ans

FORMATIONS PROFESSIONNELLES



PERMIS **C1** 18 ANS

TRANSPORT DE MARCHANDISES

- Véhicule : 8 passagers maximum
- 3500 kg < PTAC ≤ 7500 kg
- Remorque : PTAC ≤ 750 kg
- Avoir le permis B
- Validité : 5 ans

Restriction C1(97) : non soumis au chronotachygraphe



PERMIS **C1E** 18 ANS

TRANSPORT DE MARCHANDISES AVEC REMORQUE

- Véhicules catégorie C1 + remorque / semi :
PTAC > 750 kg
- Véhicules catégorie B + remorque / semi :
PTAC > 3500 kg
- PTAC véhicule + PTAC remorque ≤ 1200 kg
PTRA ≤ 1200 kg
- Avoir le permis C ou C1
- Validité : 5 ans

Restriction C1E(97) : non soumis au chronotachygraphe

FORMATIONS PROFESSIONNELLES



PERMIS **D** 24 ANS

TRANSPORT DE VOYAGEURS

- Véhicules : plus de 8 passagers
- Remorque : PTAC < 750 kg
- Avoir le permis B
- Validité : 5 ans



FCO

Formation Continue
Obligatoire
35 heures

TRANSPORT DE MARCHANDISES

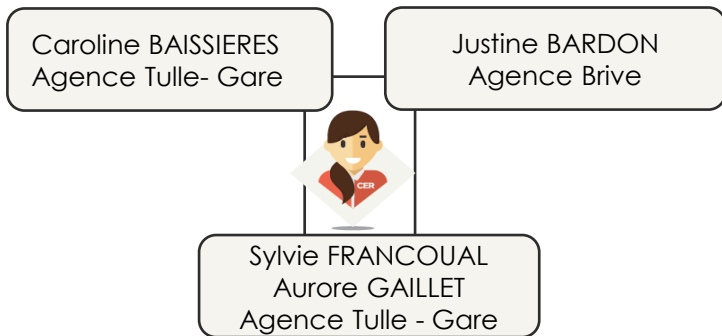


FIMO

Formation Initiale
Minimum Obligatoire
140 heures

L'ÉQUIPE DU CER CORREZE FORMATION

CHARGÉES DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES - SECRETARIAT



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE – REFERENT HANDICAP



NOS ENSEIGNANTS



Christophe DELMAS
Code et conduite B
formations permis BE-
B96-C-CE-D

Jérôme MARTIN
Code et conduite B



Irwin CALIO
formations permis BE-
B96-C-CE-D-FCO-FIMO
MARCHANDISES

Justine BARDON
Code et conduite B
secrétariat



Sylvie FRANCOUAL
Code/conduite B et
secrétariat

Cécile DUCOM
Code et conduite B



Marion THEZARD
formations permis BE-
B96-C-CE-D-FCO-FIMO
MARCHANDISES

Alexandre DE SOUSA
BARBIER
Code et conduite B



Roxanne NAVARRO
Code et conduite B

Vincent CHEVREUIL
- formations permis BE-
B96-C-CE-D-FCO-FIMO
MARCHANDISES
- Permis AM/BSR



Cécile BERNARD
Code et conduite B

Philippe PAGET
- formations permis BE-
B96-C-CE-D-FCO-FIMO
MARCHANDISES



Florine VANHOOLAND
Code et conduite B
formations permis BE-
B96-C-CE-D

David DE AZEVEDO
- code et conduite B
- formations permis BE-
B96-C-CE-D-FCO-
FIMO MARCHANDISES
- Permis AM/BSR



INFOS PRATIQUES

FORMATIONS 2 ROUES

>> Formation dispensée



PERMIS AM

Notre école de conduite dispose d'une **piste pédagogique** située à Poumaille, Impasse des Batteurs d'Or, 19000 TULLE

Elle se situe à **2,2** km (soit 5 min en voiture de l'école de conduite)

Le point de RDV se fait toujours à l'école de conduite

Engagé dans une démarche qualité, le **CER CORREZE FORMATION** met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de 3 élèves maximum lors des **cours de maniabilité sur plateau**, et un groupe 3 élèves maximum lors des **cours de circulation**.

LES ENJEUX DES FORMATIONS AUX PERMIS DE CONDUIRE



ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS QUELQUE SOIT LE VÉHICULE UTILISÉ.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées et qu'examen blanc sera effectué**.





TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Déroulement

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen. L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code"

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Validité

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités. L'épreuve dure 32 minutes,

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation.**

Votre école de conduite vous accompagne à l'examen et l'enseignant de la conduite est présent à l'arrière du véhicule.

CRITÈRES D'ÉVALUATION



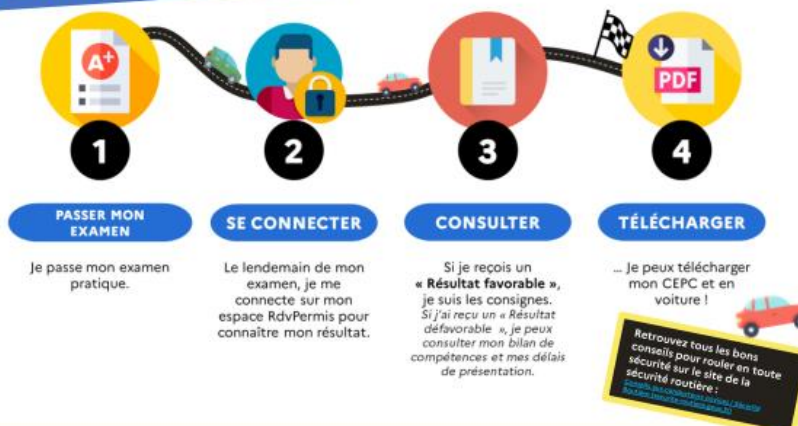
- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- Réaliser **2 manœuvres.**
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre.**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.



NOUVEAU

A partir du 2 mai 2023, RdvPermis sera disponible sur l'ensemble du territoire national. La semaine du **22 mai 2023**, RdvPermis continue d'évoluer pour permettre la récupération du certificat d'examen (CEPC) par les candidats. Pour savoir comment faire...
...c'est par ici 👉

Comment faire ?



Attention, la finalisation de mon « compte RdvPermis » est un prérequis pour pouvoir consulter les résultats et récupérer le certificat (CEPC).



Pour la catégorie BE, l'examen doit permettre de contrôler l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'un ensemble de véhicules de la catégorie BE en sécurité.

L'apprentissage des règles élémentaires de sécurité sera développé afin de traiter aussi bien la sécurité liée à l'ensemble en marche qu'à l'ensemble à l'arrêt (attelage, dételage, chargement, freinage, conditions de stabilité, déchargement...).

Après réussite au code, vous passez l'examen pratique comprend successivement:

- une épreuve hors circulation (HC) d'admissibilité
- et une épreuve en circulation (CIR).
- La durée totale est de 60 minutes.
- L'épreuve en circulation seule (en cas d'échec à l'épreuve CIR, le bénéfice de l'épreuve HC est conservé) est de 30 minutes.

TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS BE

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Épreuve hors circulation

Elle est composée de plusieurs exercices :

- un test sur les vérifications courantes de sécurité,
- l'attelage et le dételage d'un ensemble,
- une interrogation orale pour vérifier vos connaissances des règles de sécurité,
- un exercice de maniabilité pour s'assurer de votre aptitude à réaliser une manœuvre en marche arrière en décrivant une courbe.

Épreuve en circulation

L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés.

Elle permet de vérifier que le candidat :

- respecte le code de la route,
- peut circuler en sécurité pour lui et les autres usagers de la route,
- prend en compte les spécificités de la conduite d'un ensemble de véhicules,
- maîtrise les commandes et la manipulation de son véhicule,
- est suffisamment autonome dans la réalisation de son trajet.

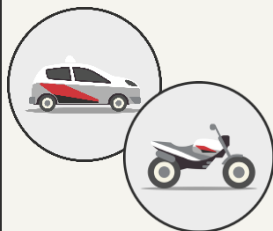
TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :
1h00

LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

LE MOYEN UTILISÉ



VÉHICULE

Évaluation réalisée avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière
Évaluation en **situation réelle pendant laquelle** une grille d'évaluation est utilisée

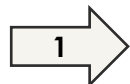
LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.

PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISÉ

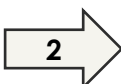
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :
Prénom :
Type de permis :

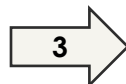


Evaluation de départ:

- Ordinateur
- Simulateur
- Sur route
-

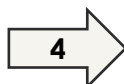


- Inscription
-

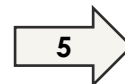


- Formation théorique
 - Cours de code
 - Heures min. à effectuer :
 - Tests
 - Heures min. à effectuer :

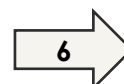
- Alternance de théorie et de pratique



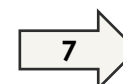
- Examen Théorique
-



Formation pratique
Heures min. à effectuer :
Leçons sur simulateur:



- Conduite accompagnée
- Conduite supervisée



- Examen Blanc



- Examen pratique
-

COURS OBLIGATOIRES

PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans **l'école de conduite** avec un **support média** ou avec un **enseignant**
- via **Internet (code en ligne sur l'application PREPACODE)**

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- **en ville**
- **en rase campagne**
- **sur autoroute**
- **par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...)**
- **de nuit**

Votre présence est fortement recommandée pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

- L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- L'éco-conduite
- Les priorités
- Alcool et stupéfiants
- Défaut de port de la ceinture de sécurité
- Les règles de circulation
- La signalisation
- Les comportements dans les tunnels
- La visibilité
- La prise de conscience des risques
- Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
- Vitesse
- Distracteurs
- Spécificité du groupe lourd**
- Spécificité du 2 roues**



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans et demi !**

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

- Une **évaluation** préalable
- Une **formation théorique**
- Un **examen théorique**
- Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h
- Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
- Deux rendez-vous pédagogiques** de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50%
 - Suppression de la surprime la 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

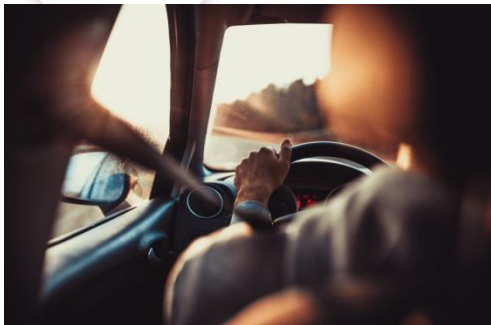
- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
 - obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

BON À SAVOIR





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

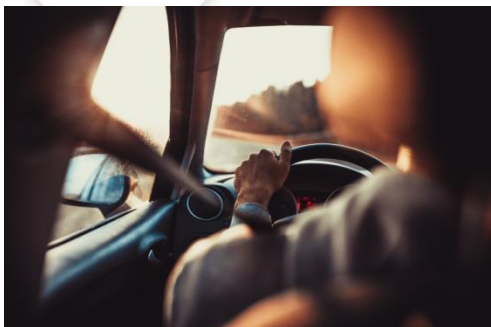
Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> **1000 km** à parcourir pour **PRATIQUER** et **APPRÉHENDER SEREINEMENT** l'examen du permis de conduire !

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir l'**accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi l'**examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- >> Au moment de votre **inscription**
- >> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir l'**accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

A NOTER

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie pas nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »



Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Contact :

tél: 05/55/27/25/60

correzeformation@orange.fr

DUREE DE LA FORMATION

1 journée de 6 à 8 heures

LIEU DE LA FORMATION

15 avenue Winston
Churchill 19000 TULLE

17 avenue Pierre Sépard
19100 BRIVE LA GAILLARDE

DATE(S) : à déterminer

TARIF : Renseignement en
agence

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Sensibiliser les conducteurs aux dangers de la route (vitesse, alcool, drogue,...) et à l'éco-conduite.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Accueil, présentation et tour de table
2. Effets et méfaits de la vitesse
 - Les lois psychophysiologiques
 - Le conducteur : mode de fonctionnement
 - Perception visuelle
 - Capacité d'estimation
 - Répartition des défaillances
 - Vitesse et distance d'arrêt
3. Exercices pratiques
 - Estimation de la vitesse et des distances
 - Evaluation des distances d'arrêt
4. Alcool, drogue et autres produits psycho-actifs, téléphone et conduite
 - Alcool
 - Equivalence des verres
 - Alcool : troubles
 - Sanctions
 - Conséquences pour l'assurance
 - Drogues : les effets
 - Sanctions encourues
5. Exercices pratiques
 - Conduite économique
 - Conduite apaisée
6. Théorie de l'éco-conduite
 - Définition
 - Entretien
7. Bilan de la journée

Validation : attestation de formation post permis auto.

FORMATION POST PERMIS AUTO

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Jeune conducteur ayant le permis depuis moins de 2 ans.

RESULTATS ATTENDUS

- Réduction de la période probatoire.

HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU – COURS DE CODE ET THEMES – COURS DE CONDUITE

Agence Tulle Gare

15 avenue Winston Churchill
05.55.2725.60 correzeformation@orange.fr



HORAIRES D'OUVERTURE BUREAU

MATIN

APRÈS-MIDI

LUN.	10h00 – 12h00	13h30 – 19h00
MAR.	10h00 – 12h00	13h30 – 19h00
MER.	10h00 – 12h00	13h30 – 18h00
JEU.	10h00 – 12h00	13h30 – 19h00
VEN.	10h00 – 12h00	13h30 – 19h00
SAM.	9h00 – 12h00	Fermé



HORAIRES DES COURS ET THEMES DE CODE*

MATIN

APRÈS-MIDI

LUN.	en autonomie (correction DVD) :	
	10h00 – 12h00	13h30 – 18h00
	code en présence du moniteur (correction pédagogique) :	
		18h00 – 19h00
MAR.	en autonomie (correction DVD) :	
	10h00 – 12h00	13h30 – 18h00
	code en présence du moniteur (correction pédagogique) :	
		18h00 – 19h00
MER.	en autonomie (correction DVD) :	
	10h00 – 12h00	16h00 – 18h00
	code en présence du moniteur (correction pédagogique) :	
	thèmes 14h – 15h / code 15h-16h	
JEU.	en autonomie (correction DVD) :	
	10h00 – 12h00	13h30 – 18h00
	code en présence du moniteur (correction pédagogique) :	
		18h00 – 19h00
VEN.	en autonomie (correction DVD) :	
	10h0 – 12h00	13h30 – 18h00
	code en présence du moniteur (correction pédagogique) :	
		18h00 – 19h00
SAM.	en présence du moniteur (correction pédagogique) :	
	thèmes 10h-11h / code 11h-12h	Fermé



HORAIRES DES COURS DE CONDUITE (sur rendez-vous)

MATIN

APRÈS-MIDI

LUN.	9h00 – 12h00	13h00 – 19h00
MAR.	9h00 – 12h00	13h00 – 19h00
MER.	9h00 – 12h00	13h00 – 19h00
JEU.	9h00 – 12h00	13h00 – 19h00
VEN.	9h00 – 12h00	13h00 – 19h00
SAM.	8h00 – 12h00	13h00 – 17h00

*Les cours de code et thèmes sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU – COURS DE CODE ET THEMES – COURS DE CONDUITE

Agence Brive

17 avenue Pierre Sémard

05.55.86.13.13 cercor.accueil@club-internet.fr



HORAIRES D'OUVERTURE BUREAU

MATIN

APRÈS-MIDI

LUN.	Fermé	14h00 – 19h00
MAR.	10h00 – 12h00	14h00 – 19h00
MER.	10h00 – 12h00	14h00 – 19h00
JEU	10h00 – 12h00	14h00 – 19h00
VEN.	10h00 – 12h00	14h00 – 19h00
SAM.	10h00 – 12h00	Fermé



HORAIRES DES COURS ET THEMES DE CODE*

MATIN

APRÈS-MIDI

LUN.	en présence du moniteur (correction pédagogique): 17h00 – 19h00	
MAR.	en présence du moniteur (correction pédagogique): 17h00 – 19h00	
MER.	en présence du moniteur (correction pédagogique): code 14h – 15h / thèmes 15h-16h	
JEU.	en présence du moniteur (correction pédagogique) : 17h00 – 19h00	
VEN.	en présence du moniteur (correction pédagogique) : 17h00 – 19h00	
SAM.	en présence du moniteur (correction pédagogique) : code 14h – 15h / thèmes 15h-16h	



HORAIRES DES COURS DE CONDUITE (sur rendez-vous)

MATIN

APRÈS-MIDI

LUN.	8h00 – 12h00	13h00 – 19h00
MAR.	8h00 – 12h00	13h00 – 19h00
MER.	8h00 – 12h00	13h00 – 19h00
JEU.	8h00 – 12h00	13h00 – 19h00
VEN.	8h00 – 12h00	13h00 – 19h00
SAM.	8h00 – 12h00	13h00 – 17h00

*Les cours de code et thèmes sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction



CONTACT

CER CORREZE FORMATION

Agence Tulle Gare : 15 avenue Winston Churchill 19000 TULLE

✉ correzeformation@orange.fr

17 avenue Pierre Sémard 19100 BRIVE LA GAILLARDE

✉ cercor.accueil@club-internet.fr

🌐 www.correzeformation.com

Pour tout renseignement, nos agences vous accueillent:

○ Agence Tulle Gare : 05.55.27.25.60

○ Agence Brive : 05.55.86.13.13

N° DECLARATION D'ACTIVITE: 74190056419
SIRET : 50190322300011

CER 
C'EST RÉUSSIR